



AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ, par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité que :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du **4 avril 2023**, le règlement numéro 2023-357 abrogeant le règlement 2020-234 concernant « *la division de la municipalité en six (6) districts électoraux* »

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et est déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Donné à Upton, ce 5^e jour d'avril 2023

Nabil Boughanmi,
Directeur général et greffier-trésorier